



REJOINDRE LE RÉSEAU DE RÉPARATEURS QUALIRÉPAR, C'EST :

- **Être reconnu pour ses compétences** professionnelles et la qualité de son travail,
- **Pouvoir faire bénéficier ses clients** du « **bonus réparation** »,
- **Profiter d'une meilleure visibilité** en étant référencé dans *l'Annuaire des réparateurs labellisés* (octobre 2022).

ECOSYSTEM VOUS ACCOMPAGNE

Découvrez toutes les informations

sur le label QualiRépar sur www.ecosystem.eco/label-qualirepar

Notre kit du candidat vous simplifie la tâche

pour préparer au mieux votre demande de labellisation.

À télécharger sur www.ecosystem.eco/label-qualirepar

Une question ?

Notre équipe vous répond à l'adresse contacteznous@ecosystem.eco

OU AU

0 809 540 590

Service & appel
gratuits

Qui sommes-nous ?

ecosystem est un éco-organisme, c'est-à-dire une entreprise à but non lucratif agréée par les pouvoirs publics. **ecosystem** agit pour prolonger la durée de vie des appareils par la réparation et le réemploi, ou bien en les recyclant.

AVEC QUALIRÉPAR, JE SUIS CONNU ET RECONNU POUR MON TRAVAIL.

Obtenir le label QualiRépar, c'est être reconnu pour son savoir-faire, proposer des réparations moins chères à ses clients, gagner en visibilité et contribuer à la transition écologique.

Faites votre demande de labellisation sur

WWW.ECOSYSTEM.ECO/LABEL-QUALIREPAR



QUALIRÉPAR, LE NOUVEAU LABEL QUALITÉ POUR LES PROFESSIONNELS DE LA RÉPARATION

QU'EST-CE QUE LE LABEL QUALIRÉPAR ?

Attribué par un organisme certificateur indépendant, le label QualiRépar est une **marque de reconnaissance** pour les professionnels de la réparation d'équipements électriques et électroniques détenus par les ménages.



À QUOI SERT CE LABEL ?

Le label QualiRépar, véritable point de repère pour les consommateurs, vous permet de **proposer à vos clients un soutien financier** pour la réparation de leurs appareils hors garantie. En faisant appel à un réparateur QualiRépar, le consommateur paie moins cher la réparation de ses appareils, et vous vous faites rembourser la différence par le fonds réparation.



D'OÙ PROVIENT LE SOUTIEN FINANCIER À LA RÉPARATION ?

La loi AGECE (Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) de 2020 a conduit à la **création d'un fonds réparation**. Celui-ci est alimenté par les fabricants d'équipements électriques et électroniques et finance le soutien à la réparation, qui a pour ambition de renforcer le **réflexe réparation** chez les consommateurs.



Pour découvrir les critères d'éligibilité en détails, téléchargez le référentiel sur www.ecosystem.eco/label-qualirepar



Seuls les équipements électriques et électroniques détenus par les ménages, achetés en France et hors garantie sont concernés.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Tous les réparateurs professionnels d'équipements électriques et électroniques détenus par les ménages basés en France, qu'il s'agisse d'artisans réparateurs, de réparateurs industriels ou de SAV fabricants et distributeurs. Ils doivent être qualifiés et compétents pour diagnostiquer les pannes et effectuer les réparations, et proposer un service de proximité à domicile et/ou en atelier.

QUELS TYPES D'ÉQUIPEMENTS SONT CONCERNÉS ?

-  **GEM** (Gros Équipements Ménagers) hors appareils avec circuits de fluides frigorigènes
-  **GEM** (Gros Équipements Ménagers) appareils avec circuits de fluides frigorigènes
-  **PEM** (Petits Équipements Ménagers)
-  **TV**
-  **Tout EGP** (Électronique Grand Public) hors TV et optique non intégrée et **JELS** (Jouets et Équipements de Loisir et de Sport) hors mobilité
-  **Appareil photo avec optique séparée**
-  **EI&T** (Équipements Informatiques et de Télécommunications)
-  **Gros outillage électrique**
-  **Petit outillage électrique**
-  **JELS** (Jouets et Équipements de Loisir et de Sport) mobilité